

# Mon enfant est resté au pays





# Mon enfant est resté au pays

**“Mon enfant est resté au pays”** est un livret pour les parents qui, comme vous, sont partis travailler à l'étranger et ont dû laisser leurs enfants au pays d'origine.

Ce livre vous propose des repères pour vous aider à mieux garder le lien avec vos enfants et à faire en sorte que la séparation soit un peu moins difficile.

Ce guide est issu du projet « Soutien aux enfants et aux parents dans la migration »,  
Programme « Migration pour le développement » - Projet n° : Mv-150.

**Il a été réalisé avec le soutien de l'Union européenne, à travers l'initiative  
conjointe de la Commission européenne et des Nations Unies pour le  
développement et la migration. [www.migration4development.org](http://www.migration4development.org)**

Le contenu de ce guide ne reflète en aucun cas les opinions de l'Union européenne, de l'OIM,  
des Nations Unies, y compris le PNUD, l'UNFPA, UNHCR et l'OIT, ni les opinions de leurs  
Etats membres.

Les partenaires du projet co-réalisateurs de ce guide

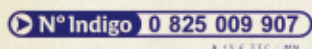
**Association ALC – Accompagnement, Lieux d'accueil, Carrefour éducatif et social  
Coordination du Dispositif National Ac.Sé**

15, boulevard du Parc Impérial

06000 Nice

Tél : + 33 4 93 37 12 09

Fax : + 33 4 93 97 87 55



E-mail : [europa@association-alc.org](mailto:europa@association-alc.org)

Sites Internet : [www.acse-alc.org](http://www.acse-alc.org)

<http://parents-et-migrants.e-monsite.com>

**Child Rights Information Center (CRIC)**

E. Coca str., 15

MD-2008 Chisinau

République de Moldavie

Tél : (373-22) 71 65 98,

Fax : (373-22) 74 78 13

E-mail : [ciddc@yahoo.com](mailto:ciddc@yahoo.com)

[www.childrights.md](http://www.childrights.md)

Un grand merci à Shanna, Eva, Diego et Saverio : les enfants qui ont réalisé les dessins du guide.

Graphisme, mise en page et impression :  
BIGBEN CONSEILS (Agence en Communication Visuelle)

© ALC – mai 2010

Achévé d'imprimer le 28 mai 2010

ISBN10 : 2-9528007-0-7

ISBN13 : 978-2-9528007-0-9

EAN : 9782952800709

## **SOMMAIRE**

Introduction .....	4
Pour Préparer Le départ : évitez le secret .....	5
Aidez vos enfants à avoir des repères pour organiser leur vie sans vous .....	6
La relation entre vos enfants et la personne qui s'occupe d'eux pendant votre absence .....	8
L'argent que vous envoyez au pays .....	10
Les cadeaux aux enfants .....	12
Le téléphone, les courriers et internet peuvent vous aider à garder le lien avec vos enfants .....	12
Vous retrouvez vos enfants après une période de séparation .....	14
Des situations de danger .....	19

## INTRODUCTION

Dans votre pays, votre salaire était peut-être insuffisant pour subvenir aux besoins de votre famille ou vous n'aviez pas de travail. Vous n'avez pas trouvé d'autres alternatives et vous avez décidé de partir à l'étranger pour essayer de construire un avenir meilleur pour vous et vos enfants. Cela a été une décision courageuse, qui n'a probablement pas été facile à prendre, mais qui peut affecter vos enfants.

### Le changement

Votre départ à l'étranger représente un changement important dans votre vie et celle de vos enfants.

**Les changements peuvent provoquer de l'inquiétude et du stress,** parce que les repères habituels qui nous sécurisent ne vont plus être les mêmes. C'est pour cela que lorsqu'on sait qu'un changement va se produire, on s'y prépare de différentes manières, on l'imagine et on l'organise. Ces situations nouvelles requièrent généralement des efforts d'adaptation.

**Face à un changement de vie, l'enfant réagit différemment** selon son âge et son caractère, selon les circonstances extérieures

ou le soutien que vous pouvez lui apporter.

Vos enfants peuvent se sentir insécurisés. Ils se posent des questions sur comment va être leur vie quotidienne sans votre présence. Ils peuvent avoir du mal à imaginer leur vie sans vous. **C'est important que vous soyez à leur écoute, pour les aider à mieux comprendre la situation.**

Certains enfants se sentent responsables du départ des parents, ils le vivent comme une punition suite à quelque chose de « mal » qu'ils auraient fait.

Vos enfants peuvent souffrir de cette séparation et vous souhaitez les protéger.



*Je suis partie en Turquie il y a douze ans et j'ai dû laisser ma fille avec ses grands-parents. Elle avait deux ans. Cela a été très dur : avant mon départ nous n'avions jamais été séparées, même pas un seul jour. Je n'ai pu appeler à la maison que trois mois après mon arrivée. Par la suite, chaque fois que je partais, la séparation était extrêmement difficile. Elle ne pouvait pas comprendre pourquoi je partais. La voir pleurer me rendait malheureuse.*

Comment soutenir vos enfants ? Comment leur expliquer les raisons de votre départ ?

## POUR PREPARER LE DEPART : EVITEZ LE SECRET

### Parlez à vos enfants de votre départ à l'étranger.

Vous avez peut-être peur de leurs réactions, peur de leur faire de la peine. Cependant, le fait de savoir ce qui se passe peut aider vos enfants à mieux comprendre la situation et peut les aider à les rassurer ou à s'y préparer.

Parfois, vous pourrez avoir l'impression qu'ils ne veulent rien entendre à ce sujet ou qu'ils ne comprennent pas. Continuez à parler de votre projet et de son avancement avec votre entourage devant eux, même s'ils sont très jeunes, ce que vous direz pourra les aider à se préparer à cette nouvelle situation.

### Expliquez-leur les raisons de votre départ.

Écoutez et répondez aux questions que vos enfants peuvent vous poser sur **comment ils vont vivre sans vous à leurs côtés**. De ce fait, vous pourrez également comprendre ce qu'ils ressentent suite à ce changement.

Écoutez et répondez aux questions que vos enfants peuvent vous poser sur **comment va être votre vie à l'étranger**.

Montrez-leur sur une carte le pays et la ville où vous allez vivre, expliquez leur comment vous allez voyager (avion, train, car...).

Informez-les sur la date de départ et la durée approximative du séjour.

Il est important d'éviter les non-dits, aussi bien que les « trop dits ».

Si vous ne connaissez pas exactement la nature de votre travail à l'étranger, ou si vous ne pouvez pas en parler à vos enfants, vous pouvez leur dire par exemple : « J'imagine que cela va se passer comme ça... ».



Vous partez à l'étranger pour chercher un travail mieux rémunéré, pour assurer une vie plus confortable à l'ensemble de la famille. Expliquez à vos enfants qu'ils ne sont pas la cause de votre départ.

*Elle a grandi et elle s'est habituée à mes départs et à mon absence. Mais un jour elle m'a dit : « Je ne mangerai rien que du pain, je ne veux rien, je veux juste que tu reviennes »*

Prenez toujours au sérieux les conséquences de votre départ sur la vie de vos enfants.

Essayez de ne pas minimiser leurs peurs ou leur tristesse. **Soyez toujours à leur écoute.**

Parlez à votre entourage de votre départ, notamment aux personnes qui vont rester proches de vos enfants : la famille, mais aussi les enseignants. Ils pourront mieux soutenir vos enfants, en cas de besoin.

## AIDEZ VOS ENFANTS A AVOIR DES REPERES POUR ORGANISER LEUR VIE SANS VOUS

Discutez avec vos enfants sur ce qui va les aider à adapter leur vie en votre absence : prévoyez des appels téléphoniques réguliers, choisissez avec eux la personne qui s'occupera d'eux, encouragez-les à acquérir davantage d'autonomie.

Pour grandir, les enfants ont besoin d'indépendance. Encouragez-les à développer leurs capacités. Soutenez-les à acquérir leur autonomie : à l'école, à la maison, avec le reste de la famille...

Aidez vos enfants à organiser leur vie quotidienne en fonction de leur âge et de leurs besoins.

Montrez à vos enfants que vous leurs faites confiance et que vous êtes fier d'eux, par exemple lorsqu'ils réussissent à l'école.

Apprenez-leur à respecter l'autorité, notamment l'autorité des enseignants et de la personne qui s'occupe d'eux.

Encouragez leur participation à des activités sportives, culturelles... de cette façon, vos enfants peuvent développer leurs capacités et ressources, nouer des liens avec d'autres enfants et d'autres adultes.

Dans la mesure du possible, impliquez vos enfants dans les décisions qui les concernent.

### La sécurité et les comportements à risques

Assurez-vous que l'appartement dans lequel vos enfants vont vivre en votre absence soit sans danger. En fonction de l'âge de vos enfants, expliquez-leur le fonctionnement de la cuisinière, les mesures de sécurité pour l'utilisation des appareils de chauffage de votre maison.

**Discutez avec vos enfants des règles qu'ils doivent respecter en votre absence :** leur présence régulière à l'école, les horaires de sortie avec leurs amis, leur participation à la vie de la maison, les heures qu'ils peuvent consacrer à regarder la télé...

En fonction de l'âge de vos enfants, discutez avec eux d'éventuelles situations de danger, auxquelles ils pourraient être confrontés en votre absence.

**Si vos enfants sont adolescents :** informez-les ou assurez-vous qu'ils soient informés sur les comportements à risques (drogues, MST, alcool...).

*Elle est entourée de personnes bienveillantes, mais je la mets en garde des dangers possibles pour une jeune fille comme elle. C'est pour cela que je lui demande de ne pas sortir le soir, de faire attention aux gens qu'elle peut rencontrer, de préférer sortir avec ses copines...*



Encouragez vos enfants à vous demander de l'aide dès qu'ils en ont besoin, même si c'est par téléphone.

*Je lui demande d'être honnête avec moi. Je lui demande de se confier à moi dès qu'il y a un problème, dès qu'elle a besoin d'un conseil. Mais elle reste silencieuse ; cela me blesse parfois. Mais elle grandit et devient autonome.*

Avant votre départ, et à chaque fois que vous rentrez dans votre pays pour des vacances, **amenez vos enfants chez le médecin pour un bilan de santé préventif** et pour vous assurer qu'ils sont en bonne santé. Cela peut réduire les risques qu'ils soient malades en votre absence.

*Avant chaque départ, j'accompagne ma fille voir le médecin, pour m'assurer qu'elle n'a pas de problème de santé majeur.*

Laissez à vos enfants ou à la personne qui s'en occupe les coordonnées du médecin traitant.



## LA RELATION ENTRE VOS ENFANTS ET LA PERSONNE QUI S'OCCUPE D'EUX PENDANT VOTRE ABSENCE

En votre absence, vous confiez vos enfants à une autre personne, en général un membre de votre famille : votre conjoint(e), votre mère, votre soeur, ou encore des proches...

Dans la mesure du possible, laissez à vos enfants le choix de la personne qui va s'occuper d'eux en votre absence.

Si vous les confiez à quelqu'un qu'ils ne connaissent pas bien, avant votre départ essayez d'organiser des moments de rencontre entre vos enfants, la personne qui va s'en occuper et vous.

Dans tous les cas, il est important que vos enfants restent dans un cadre qu'ils connaissent déjà. Ils peuvent emménager chez la personne, notamment s'ils sont petits, ou bien ils peuvent continuer à habiter chez vous et la personne viendra les voir régulièrement.

Cette deuxième option n'est envisageable que si vos enfants sont assez grands et en mesure de gérer le quotidien tous seuls, sans se mettre en danger.

### Posez des règles claires sur les responsabilités et les rôles de chacun.



Il est important que la personne soit en mesure de s'occuper de vos enfants : qu'elle ne soit ni trop âgée ni trop jeune, qu'elle soit en bonne santé...

Elle doit pouvoir :

- veiller sur leur santé et leur bien-être,
  - s'occuper de leurs besoins de base,
  - s'assurer qu'ils vont à l'école et garder un contact avec leurs enseignants...
- Elle doit pouvoir également les soutenir moralement lorsqu'ils rencontrent des difficultés ou s'ils se sentent isolés.

### Définissez les limites du rôle de la personne qui s'occupera de vos enfants.

Même si elle est très bien, même s'il s'agit de la grand-mère ou d'une tante, elle ne doit pas prendre votre place.

Demandez à la personne de leur parler de vous, pour que vos enfants sachent que même loin, vous pensez à eux.

**La vie quotidienne de vos enfants et de la personne qui s'occupe d'eux en votre absence peut parfois devenir compliquée et des incompréhensions ou des conflits peuvent surgir.**

Lorsque cela se produit, essayez de parler à la fois avec vos enfants et avec la personne qui s'en occupe pour mieux comprendre la source du problème et apporter une réponse adéquate.

Si la personne qui s'occupe de vos enfants, dans un souci de surprotection, tend à trop contrôler leur vie et leur comportement ou si elle leur impose des tâches qui dépassent la simple participation à la vie de famille : discutez avec elle et redéfinissez des règles de vie commune.

Rappelez à la personne que vos enfants doivent participer à différentes activités, que ce soit à l'école, à la maison, mais qu'ils doivent également pouvoir rencontrer leurs amis ou participer à des activités de loisirs.

Demandez à la personne qui s'occupe de vos enfants de respecter leur intimité. Dans la mesure du possible, il serait bien qu'ils puissent avoir, dans la maison, un petit espace qui leur est réservé.

### **Une période d'adaptation pour tous.**

Les premiers temps, vos enfants doivent faire face à leurs appréhensions et à leur souffrance, suite à votre départ. Ils doivent en même temps s'adapter à un nouveau mode de vie, à des nouvelles habitudes et à des nouvelles règles de vie, dans la maison de la personne qui s'occupe d'eux. C'est aussi une période où vous devez vous adapter à votre nouvelle vie en France.

**Communiquez aussi souvent que possible avec vos enfants.** Demandez l'aide d'une tierce personne de confiance, si nécessaire (un enseignant par exemple).

### **Une situation qui se complique**

En votre absence, il se peut malheureusement qu'un imprévu arrive : décès, maladie... d'autres membres de la famille vont s'occuper de vos enfants et peuvent modifier les règles que vous aviez convenu pour la garde de vos enfants. Par exemple, ils peuvent vous demander d'avantage d'argent pour s'occuper de vos enfants.

Dans ces cas, essayez de discuter avec eux et si vous n'arrivez pas à trouver un accord, vous pouvez faire appel à une tierce personne en qui vous avez confiance : par exemple un enseignant ou un autre membre de la famille.

## L'ARGENT QUE VOUS ENVOYEZ AU PAYS

Avant de partir vous avez convenu avec la personne qui s'occupe de vos enfants que vous allez envoyer de l'argent pour subvenir à leurs besoins.

Ne promettez pas d'envoyer une somme d'argent trop élevée.

**Le montant d'argent à envoyer doit être réaliste** et défini en fonction des besoins de vos enfants et de vos besoins à vous en France.

Si vous envoyez de l'argent non seulement pour subvenir aux besoins de vos enfants mais aussi pour **rémunérer la personne** qui s'occupe d'eux, cette rémunération doit être proportionnelle au salaire moyen de votre pays.

Cet argent peut devenir source de problèmes, voire de conflit, entre vos enfants, la personne qui s'en occupe et vous-mêmes.

- La personne en charge de vos enfants peut conditionner sa façon de s'en occuper en fonction du montant d'argent que vous envoyez et de la régularité avec laquelle vous le lui envoyez.

- Cette personne peut dépenser l'argent différemment de ce qui avait été prévu avant votre départ ou exercer un contrôle excessif sur la façon de le dépenser de vos enfants.

- Elle peut aussi vous demander davantage d'argent que prévu.

Essayez de communiquer le plus possible avec la personne en charge de vos enfants, expliquez-lui vos conditions de vie en France, expliquez-lui que vous avez aussi des frais importants sur place et que la vie est chère ici et beaucoup plus chère qu'au pays.

*Ils croient qu'en France c'est le paradis, que je vais toujours à la plage, que je me promène. Ils ne savent pas que je travaille dur.  
(Roumaine. Extrait d'un récit de vie – Projet Feed-back)*

Vous pouvez aussi demander à une tierce personne de servir de médiateur entre la personne qui s'occupe de vos enfants et vous : un enseignant de vos enfants en qui vous avez confiance, par exemple, ou un autre membre de la famille.

**Il existe des associations dans votre pays qui peuvent intervenir dans ce genre de situations. Les professionnels, qui travaillent dans ces associations, ont l'habitude de travailler avec des personnes concernées par la migration et ses conséquences, et/ou avec des enfants. Vous trouverez leurs coordonnées à la fin de ce livre.**

## La vie en France est très chère.

Si le salaire moyen en France est plus élevé que le salaire moyen dans votre pays d'origine, le coût de la vie est également plus élevé.

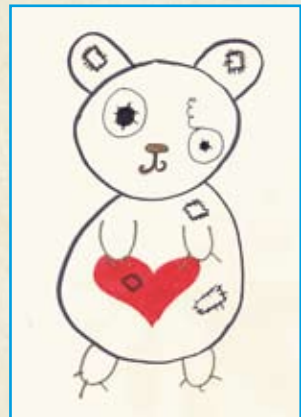
Par exemple, en France, le salaire minimum de base s'élève à environ 900€ par mois pour un emploi à temps complet. Ce salaire peut vous sembler très élevé par rapport à ce que vous gagnez dans votre pays d'origine. Cependant, vivant en France, vous avez des frais tout aussi importants.

Vous avez à payer :

- votre logement. Le loyer pour un studio peut aller jusqu'à 500€, 600€, selon les villes...
- les frais d'électricité et de chauffage,
- votre nourriture :  
par exemple
  - 1 litre de lait coûte 1,5€,
  - 1 kg de pommes de terre coûte 1€,
  - 1 kg de riz coûte 3€,
  - 1 kg de pain coûte 3€ ....
- les tickets de bus ou de métro pour vous rendre à votre travail (1€ à 1,50€ par ticket selon la ville où vous habitez), etc....
- si vous fumez, les cigarettes sont plus chères en France que dans votre pays d'origine : un paquet coûte environ 5,50€

Si vous vous retrouvez dans l'impossibilité temporaire d'envoyer de l'argent à votre famille, suite à la perte de votre emploi par exemple, vos enfants peuvent devenir un enjeu utilisé par la personne qui s'occupe d'eux pour vous réclamer l'argent que vous lui devez.

Dans ce cas également, essayez de demander à une tierce personne de servir de médiateur entre la personne qui s'occupe de vos enfants et vous.



## LES CADEAUX AUX ENFANTS

Vos enfants évoluent et grandissent rapidement. Leurs centres d'intérêts se modifient également en fonction de l'âge.

Lorsque vous leur envoyez des cadeaux, assurez vous qu'ils soient adaptés à leurs goûts et à leurs besoins.

Par exemple, si vous leur achetez des chaussures ou des vêtements, vérifiez que la taille corresponde toujours ou que les modèles sont ceux que vos enfants aiment.

Dans tous les cas, **évit**ez autant que possible de trop compenser votre absence par l'envoi de cadeaux.

Parfois vos enfants peuvent vous demander de plus en plus de cadeaux : il est important de répondre à leurs besoins, mais pas à leurs caprices.

Préférez, si possible, des cadeaux utiles, des cadeaux qui permettent de mieux grandir, ou de mieux rester en contact avec vous...

**Respectez vos promesses.** Une promesse non tenue est une réelle déception. Si vous ne pouvez pas la tenir, expliquez-leur pourquoi.

## LE TELEPHONE, LES COURRIERS ET INTERNET PEUVENT VOUS AIDER A GARDER LE LIEN AVEC VOS ENFANTS

Indépendamment de leur âge, il est important que vos enfants sachent que, lorsque vous êtes loin, vous pensez à eux. Entendre le son de votre voix, lire vos messages peut les rassurer et les conforter. Cela vous aide à garder le lien avec eux.

*Nous parlons beaucoup au téléphone. Tous les deux jours j'achète une carte téléphonique et j'appelle ma fille. Je veux qu'elle sache que je l'aime et que si je suis partie, c'était la seule solution pour nous deux*

## **Il est important que vous puissiez communiquer avec vos enfants.**

Les appels téléphoniques, les courriers, les emails, les cartes postales ou les petits mots envoyés par le biais de voisins ou des proches qui rentrent chez eux... sont des moyens que vous avez pour être présents dans leur vie.

### **Au téléphone :**

- exprimez par des mots simples votre amour pour vos enfants ; dites-leur que vous avez pensé à eux ;
- écoutez vos enfants : soyez à l'écoute de leurs besoins et de leurs états d'âme ;
- si vous devez reprendre vos enfants sur certains de leurs comportements, faites-le de façon positive ;
- donnez-leur de vos nouvelles : racontez leur votre vie en France ;
- si vous avez plusieurs enfants, réservez du temps pour chaque enfant et parlez à chacun d'entre eux, même s'ils sont en bas âge.



Intéressez-vous à ce qu'ils font à l'école ou à la maison, ainsi qu'à leurs relations avec leurs amis, à leurs activités culturelles ou de loisirs.

Essayez de rester en contact avec les enseignants de vos enfants. Vos enfants passent une grande partie de leur temps à l'école : leurs enseignants les connaissent bien et peuvent observer leur évolution et être attentifs à d'éventuels problèmes ou difficultés.

Vous gardez l'image d'eux au moment où vous êtes parti(e)s. Mais en votre absence, vos enfants changent, ils grandissent physiquement, ils deviennent autonomes et mûrs.

Pour garder un lien avec eux, il peut être intéressant d'échanger des photos. Si vous pouvez, essayez de communiquer avec eux par le biais d'une Webcam.

### **Des dessins pour maintenir le lien**

Les enfants aiment dessiner, par le dessin ils peuvent raconter leurs émotions et ressentis. Demandez à vos enfants de vous envoyer leurs dessins, par courrier.

Et vous aussi, envoyez-leur des cartes postales ou des lettres : parfois il est plus facile d'exprimer vos sentiments par écrit que par téléphone.

## **VOUS RETROUVEZ VOS ENFANTS APRES UNE PERIODE DE SEPARATION**

Lorsque vous retrouvez vos enfants, soit parce que vous retournez dans votre pays pour des vacances ou définitivement, soit parce que vos enfants viennent vous rejoindre en France, préparez-vous à être confrontés à des changements.

Vos enfants grandissent. Ils changent physiquement (la taille, la voix, les cheveux...). Leur comportement, leurs habitudes, leurs modes de vie peuvent aussi se modifier en votre absence. Par exemple, il se peut que vos enfants aient adopté les habitudes de la personne qui s'en occupe. ... **Quand vous les retrouvez, ils pourraient vous sembler des étrangers.**

En France, vous avez pris l'habitude de vivre seul(e), d'organiser votre vie en fonction de vos besoins. Même si vous êtes heureux(se) de retrouver vos enfants, vous devez également adapter votre nouveau rythme de vie, en fonction de leur présence et de leurs besoins.

Pensez que cela est une réaction tout à fait normale et compréhensible après une séparation.

Ne cherchez pas à imposer vos règles, ne demandez pas tout de suite à vos enfants de changer leur comportement. Laissez-vous le temps de vous retrouver et de réinvestir votre relation parents/enfants.

*Je me suis retrouvée seule avec les enfants en France, et j'étais perdue, j'avais l'impression qu'ils étaient des étrangers, je ne savais même pas ce qu'ils aimaient manger (Roumaine, extrait d'un récit de vie - projet Feed-back)*

## **VOS ENFANTS VIENNENT VOUS REJOINDRE EN FRANCE**

Vous souhaitez que vos enfants viennent vivre en France avec vous.

Vos enfants et vous mêmes, vous êtes heureux de vous retrouver et de recommencer à vivre ensemble.

**Il est essentiel de bien préparer le départ du pays, l'arrivée en France et leur nouvelle vie.**

Parlez à vos enfants de l'éventualité de venir vous rejoindre en France. Ecoutez leur opinion, leurs désirs, leurs craintes éventuelles... Demandez leur s'ils sont d'accord. S'ils ont des réticences, discutez en avec eux, essayez d'en comprendre les raisons...



Cependant, le départ du pays, ainsi que l'arrivée et la vie en France peuvent avoir des conséquences importantes sur vos enfants. Ils vont devoir :

- être séparés de la personne qui jusque là s'est occupée d'eux et avec qui un lien fort s'est peut-être créé ;
- laisser leurs camarades et nouer des nouveaux liens avec d'autres enfants en France ;
- quitter leur école, leurs activités de loisirs ;
- apprendre le français : les enfants apprennent vite, mais cela demande de l'effort et du courage de leur part !
- s'habituer à un rythme de vie et à des habitudes différentes ; habiter dans une nouvelle maison, connaître vos ami(e)s ou votre éventuel(le) compagnon/compagne.

Même si vos enfants sont heureux de vous retrouver, l'arrivée en France pourrait représenter un moment difficile pour eux. Les difficultés peuvent dépendre aussi de leur âge et de leur caractère.

**Vous pouvez les aider à surmonter ces changements et faire en sorte que cela soit une expérience positive et enrichissante pour eux.**



## **Bien préparer l'arrivée de vos enfants**

Avant leur départ, expliquez à vos enfants où et comment vous vivez en France. Montrez leur des photos de votre appartement, de la chambre (ou de l'espace dans l'appartement) qui sera la leur, de votre quartier et de la ville en général. Parlez à vos enfants de la vie en France, de l'environnement et du climat, des gens qu'ils seront amenés à côtoyer. Renseignez vous sur le fonctionnement de

l'enseignement en France (école, collège, lycée, matières enseignées, horaires, vacances, ...) et transmettez toutes ces informations à vos enfants.

Informez-vous au préalable sur les droits d'entrée et de séjour en France des enfants et sur les formalités éventuelles. Pour cela, vous pouvez vous adresser à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

## **Prévoyez à l'avance comment vous allez organiser votre vie quotidienne, avec vos enfants.**

*J'étais perdue, je me demandais comment j'allais faire avec mes enfants. Je travaille toute la journée, comment je fais avec eux. (Roumaine. Extrait d'un récit de vie. Projet Feed-back.)*

Est-ce que les horaires de votre travail sont compatibles avec les horaires de l'école ?  
Est-ce qu'ils ont l'âge de pouvoir rentrer seuls de l'école ou vous pourrez être présent(e) à la sortie des classes ? Est-ce que vous pouvez vous organiser avec des amis ou des voisins ?

### **L'école en France**

Pour les enfants de maternelle et du primaire, **il n'y a pas école le mercredi !**

En cours d'année, **les vacances scolaires** sont assez fréquentes pour tous :

- vacances de la Toussaints : 10 jours fin octobre/début novembre
- vacances de Noël : 15 jours entre Noël et le Nouvel An
- vacances d'hiver : 15 jours en février
- vacances de printemps : 15 jours en avril
- vacance d'été : 2 mois - juillet et août

Pendant les vacances scolaires et les mercredis, ils existent différentes formes de garde.

**Les centres de loisirs municipaux** proposent des activités de loisirs, sportives et culturelles. Leurs tarifs peuvent varier de 2€ à 14€, par enfant et par jour. Ces tarifs sont calculés en fonction des revenus de la famille et peuvent varier aussi selon la ville où vous vivez.

Sous certaines conditions, les centres de loisirs sont gratuits.

Dans tous les cas, renseignez-vous auprès de la Mairie de votre ville.

### **Est-ce que vous pouvez continuer à vivre dans votre appartement avec vos enfants ?**

Il est important que vous puissiez aménager un espace ou une chambre qui leur sera réservé.

**Si vous vivez avec des personnes que vos enfants ne connaissent pas** (un compagnon ou une compagne, des colocataires...) :

- parlez à vos enfants de cette personne et précisez qu'ils seront amenés à vivre ensemble, dans le même appartement ;
- parlez à la personne avec qui vous vivez. Informez-la de votre décision de faire venir vos enfants et **assurez vous qu'il/elle soit d'accord**. L'arrivée de vos enfants peut changer

vos habitudes et votre façon de vivre.

Vous serez amené(e) à leur consacrer du temps et de l'attention.

Avant que vos enfants arrivent, discutez avec votre compagnon/compagne de comment vous allez aménager votre vie quotidienne.

Dans la mesure du possible, assurez-vous d'avoir les moyens financiers pour vous occuper de vos enfants en France.

### **Pour pouvoir bénéficier des allocations familiales, vous devez remplir des conditions**

liées au travail, au titre de séjour et à la durée de votre présence en France. Renseignez vous auprès d'une assistante sociale de votre secteur de résidence, pour savoir si vous pouvez bénéficier de ces aides.

Informez-vous également sur les démarches à suivre pour l'inscription à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, en fonction de l'âge de vos enfants.

**Commencez les procédures d'inscription à l'école avant l'arrivée de vos enfants.**

### **Vous pouvez inscrire vos enfants à l'école même si votre situation administrative est irrégulière.**

L'école est obligatoire à partir des six ans de l'enfant. Cependant, l'école maternelle, destinée aux enfants âgés de 3 à 6 ans, est aussi très importante pour vos enfants, notamment pour apprendre le français, socialiser avec les autres enfants et nouer des amitiés. Inscrivez-les avant leur arrivée !

**Préparez tous les documents d'état civil, de préférence traduits en français** (extrait d'acte de naissance, livret de famille...).

Assurez vous que vos enfants aient **leur carnet de santé (et de vaccination)**. Cela vous sera demandé pour l'inscription dans tout établissement d'enseignement en France et dans les centres de loisirs.

Vos enfants doivent avoir **leurs vaccinations à jour pour pouvoir aller à l'école**. Si vous devez faire vacciner vos enfants, vous pouvez vous adresser :

- aux PMI – Protection Maternelle et Infantile, si vos enfants ont moins de 6 ans,
- à la Mairie de votre ville, qui vous communiquera l'adresse du centre de vaccination le plus proche de votre domicile.

Si vous vivez seul(e), faites les démarches nécessaires pour avoir l'autorisation officielle de l'autre parent pour obtenir le passeport de vos enfants et pour que vos enfants puissent quitter le pays.

Si cela est possible, rentrez dans votre pays pour vous occuper vous-même de toutes ces démarches. Si cela n'est pas possible, demandez à la personne qui s'occupe de vos enfants ou à une autre personne digne de confiance, de le faire à votre place. Dans ce cas, pour certaines démarches administratives, vous devrez lui donner une procuration.

**Lorsque vos enfants arrivent en France, prenez le temps de vous retrouver et de vous réhabituer à vivre ensemble.**

Si vous le pouvez, prenez des jours de congés juste au moment de leur arrivée. Vous pourrez ainsi :

- leur montrer la ville ;
- leur faire rencontrer vos amis ;
- finaliser l'inscription à l'école ;
- choisir avec vos enfants des éventuelles activités sportives ou de loisirs. Pour cela vous pouvez vous adresser à la Mairie de votre ville.
- profiter de vous retrouver ensemble à nouveau !



## DES SITUATIONS DE DANGER

Lorsque vous êtes en France ou dans un autre pays étranger, vous pouvez vous retrouver dans des situations difficiles, de précarité, de vulnérabilité, ou encore dans une situation d'exploitation.

- si vous êtes forcé(e) de travailler contre votre volonté
- si vous n'êtes pas payé(e) pour votre travail
- si vous êtes obligé(e) de vous prostituer
- si vous êtes contraint(e) à mendier ou à voler
- si quelqu'un vous menace ou vous frappe pour faire cela
- si quelqu'un a pris votre passeport ou votre carte d'identité

Vous pouvez demander de l'aide et être protégé(e).

Dans ces cas, vous craignez pour la sécurité de vos enfants et de vos proches au pays.

Des travailleurs sociaux peuvent vous aider à évaluer la situation et les risques potentiels. Il est possible de prendre contact avec les associations les plus proches de la ville où vivent vos enfants pour les rencontrer et leur apporter un soutien ponctuel.

## **Des adresses utiles d'associations**

### **En France**

#### **Association ALC**

Coordination du Dispositif National Ac.Sé  
15, boulevard du Parc Impérial  
06000 Nice  
Tél : 04 93 37 12 09  
Fax : 04 93 97 87 55



sites Internet :  
[www.acse-alc.org](http://www.acse-alc.org)  
<http://parents-et-migrants.e-monsite.com>  
E-mail : [europa@association-alc.org](mailto:europa@association-alc.org)

### **En Moldavie**

#### **Child Rights Information Center (CRIC)**

E. Coca str., 15  
MD-2008 Chisinau  
République de Moldavie  
Tél : (373-22) 71 65 98,  
Fax : (373-22) 74 78 13  
E-mail: [ciddc@yahoo.com](mailto:ciddc@yahoo.com)  
Site web : [www.childrights.md](http://www.childrights.md)

### **En Bulgarie**

#### **Nadja Centre Foundation**

12-A Georgi Benkovski Str.  
1000 Sofia – Bulgarie  
Tél : + 359 2 981 93 00  
E-mail : [nadja@cablebg.net](mailto:nadja@cablebg.net)  
Site web : [www.centrenadja.hit.bg/koismenie-eng.htm](http://www.centrenadja.hit.bg/koismenie-eng.htm)

### **En Roumanie**

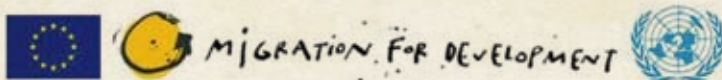
#### **The Association for Developing Alternative Practices for Reintegration and Education (ADPARE)**

No. 49 – 51 Gheorghe Pop de Basesti Street,  
Entrance B, Third Floor, Ap. 11, 2nd District, Bucharest - Roumanie  
Tél/Fax : + 40 212532904  
E-mail: [adpare@adpare.eu](mailto:adpare@adpare.eu)

#### **Caritas Bucarest**

Str. Gheorghe Pripu 22-36 sector 1  
014376 Bucarest - Roumanie  
Tél : + 40 21 233 21 34/35  
E-mail : [caritas@mailbox.ro](mailto:caritas@mailbox.ro)  
Site web : [www.caritasbucuresti.org](http://www.caritasbucuresti.org)





« **Mon enfant est resté au pays** » est un guide pour les parents qui sont partis travailler à l'étranger et qui ont dû laisser leurs enfants dans leurs pays d'origine. Il propose des repères pour aider les parents à mieux garder le lien avec leurs enfants et à faire en sorte que la séparation soit moins difficile.

Il a été réalisé par le Centre d'Information sur les Droits des Enfants (CRIC) de Chisinau en Moldavie et l'association ALC (Accompagnement, Lieux d'accueil, Carrefour éducatif et social) de Nice en France.

Ce guide est issu du projet « **Soutien aux enfants et aux parents migrants** » financé par l'Union européenne, dans le cadre de l'initiative conjointe de la Commission Européenne et des Nations Unies pour le développement et la migration.

Le projet analyse les effets de la migration des parents sur leurs enfants, restés dans leurs pays d'origine et confiés à des proches.

Le projet développe des actions de sensibilisation et de formation pour les intervenants socio-éducatifs travaillant avec les enfants en Moldavie et avec les parents migrants en France. En Moldavie, le projet met en place des activités à destination des enfants afin de les aider à mieux gérer leur quotidien, les encourager à participer à des activités éducatives, culturelles et de loisirs et leur proposer un soutien psychologique. En France, le projet aide les parents migrants à maintenir les liens avec leurs enfants, à les soutenir même en étant loin et les informe sur leurs droits en France.

